



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial du 10 juillet 2015

SOMMAIRE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Service Environnement, Forêts et Sécurité Routière

. Arrêté DDTM/SEFSR/2015182-0001 du 1^{er} juillet 2015 portant attribution de plans de chasse individuels pour une ou plusieurs espèces ci-après : cerf, chevreuil, daim, isard et mouflon, sur les territoires de chasse des Pyrénées-Orientales, accompagné de deux annexes

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

PIHL

. Avis de classement DDCCS/PIHL/2015183-0001 du 2 juillet 2015 de la Commission de Sélection d'Appel à Projet réunie le 29 juin 2015 portant sur la pérennisation de 15 places d'hébergement d'urgence/stabilisation par transformation sous statut CHRS

UNITE TERRITORIALE DE LA DIRECCTE

- . Arrêté UT DIRECCTE/EPDL/2015189-0001 du 8 juillet 2015 portant agrément d'un organisme de services aux personnes (Sas INDIGO SÉNIORS)
- . Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne (Sas INDIGO SÉNIORS) du 8 juillet 2015
- . Récépissé modificatif de déclaration d'un organisme de services à la personne (Sarl LES AUTOMNALES) du 8 juillet 2015
- . Arrêté UT DIRECCTE/EPDL/201519060001 du 9 juillet 2015 portant agrément d'un organisme de services aux personnes (Sarl SERVICES SANS SOUCI)
- . Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne (Sarl SERVICES SANS SOUCI) du 9 juillet 2015

DIVERS

- . Délimitation parcellaire projet d'AOC COTES DU ROUSSILLON VILLAGES «LES ASPRES»



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service Environnement, Forêt
et Sécurité Routière

Unité Nature

Dossier suivi par :
Gilles BAUDET

☎ : 04.68.51.95.45

☎ : 04.68.51.95.95

✉ : gilles.baudet

@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 04.07.2015

ARRETE PREFECTORAL n°DDTM SEFSR 2015182-0001
portant attribution de plans de chasse individuels pour
une ou plusieurs espèces ci-après : cerf, chevreuil,
daim, isard et mouflon sur les territoires de chasse des
Pyrénées-Orientales.

LA PRÉFÈTE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Chevalier de la Légion d'Honneur

Officier de l'Ordre National du Mérite

Chevalier du Mérite Agricole

- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 425-6 à 13 et R.425-1-1 à 13,
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- Vu l'arrêté ministériel du 22 janvier 2009 modifié relatif à la mise en oeuvre du plan de chasse et au marquage du gibier,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2009051-13 du 20 février 2009 portant approbation du schéma départemental de gestion cynégétique des Pyrénées-Orientales,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2010004-34 du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2014244-0026 du 01 septembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Francis CHARPENTIER, directeur départemental des territoires et de la mer,
- Vu la décision de délégation de signature pour l'application de l'arrêté préfectoral n°2014244-0026 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric ORTIZ, chargé du service environnement, forêt et sécurité routière,
- Vu l'arrêté préfectoral n°DDTM-SEFSR-2015152-0002 du 01 juin 2015 fixant les minima et maxima des plans de chasse pour la saison 2015/2016 dans le département des Pyrénées-Orientales,
- Vu l'arrêté préfectoral n°DDTM-SEFSR-2015152-0001 du 01 juin 2015 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la saison 2015/2016 dans le département des Pyrénées-Orientales,
- Vu l'arrêté préfectoral n°DDTM-SEFSR-20151180-0001 du 25 juin 2015 modifiant l'arrêté préfectoral n°DDTM-SEFSR-2015152-0002 fixant les minima et maxima des plans de chasse pour la saison 2015/2016 dans le département des Pyrénées-Orientales,

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ➔Standard +33 (0)4.68.38.12.34

Renseignements : ➔INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
➔COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

Vu l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage en sa séance du 27 avril 2015,

Considérant que le plan de chasse tend à assurer le développement durable des populations de gibier et à préserver leurs habitats, en conciliant les intérêts agricoles, sylvicoles et cynégétiques,

Considérant l'évaluation des effectifs des différentes populations d'espèces de grands gibiers réalisée par la fédération départementale des chasseurs,

Considérant la nécessité de maintenir un équilibre agro-sylvo-cynégétique,

ARRETE

Article 1er : Bénéficiaires :

Les bénéficiaires de plans de chasse individuels, sur les territoires dont ils sont détenteurs du droit de chasse, figurent aux annexes 1 (liste globale des bénéficiaires) et 2 (attributions individuelles) du présent arrêté.

Article 2 : Espèces, modes, périodes et jours de chasse :

Les éléments concernant les espèces, les modes, les périodes et les jours de chasse autorisés figurent sur les autorisations individuelles de chaque bénéficiaire de plans de chasse, à l'annexe 2.

Article 3 : Modalités pratiques :

- Marquage et transport :

Tout animal abattu est, préalablement à tout transport et sur les lieux même de sa capture, muni du dispositif de marquage réglementaire, à la diligence et sous la responsabilité du bénéficiaire du plan de chasse individuel.

Toutefois, dans le cas où un dispositif de pré-marquage est attribué, sa mise en place est effectuée, à la diligence et sous la responsabilité de son détenteur, préalablement à tout transport et sur les lieux mêmes de la capture de l'animal. Le marquage définitif intervient le jour même et avant tout partage de l'animal.

Dans le cas où le titulaire d'un plan de chasse partage un animal, les morceaux ne peuvent être transportés qu'accompagnés chacun d'une attestation établie par le bénéficiaire du plan sous sa responsabilité, sauf pour les titulaires d'un permis de chasser valide pendant la période de chasse.

- Suivi des prélèvements :

Au cours des périodes de chasse autorisées, une analyse des prélèvements par sexe/ratio pour chacune des espèces peut-être réalisée afin de redéfinir éventuellement celui-ci.

A des fins de contrôle, les bénéficiaires de plans de chasse individuels adressent à la fédération des chasseurs des Pyrénées-Orientales les cartes de prélèvements renseignées aux trois dates suivantes : le 30 novembre 2015, le 31 janvier 2016 et le 1er mars 2016. L'ensemble des cartes de prélèvements renseignées ainsi que les cartes de prélèvements et les bracelets non utilisés doivent être transmis au plus tard le 10 mars 2016.

- Suivi sanitaire :

Tout animal abattu présentant des signes extérieurs de maladie, déficient ou d'une maigreur extrême doit être remis, non vidé, par le bénéficiaire du plan de chasse individuel à la fédération des chasseurs des Pyrénées-Orientales dans les 24 heures suivant sa capture, laquelle fera procéder si nécessaire aux analyses appropriées.

Seul le respect de cette procédure permettra le remplacement du bracelet attribué.

Article 4: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Article 5 : Les personnes énumérées ci-dessous sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales :

Le secrétaire général de la préfecture,
Le sous-préfet de Céret,
La sous-préfète de Prades,
Le directeur départemental des territoires et de la mer,
Le directeur de l'agence interdépartementale de l'Office national des forêts,
Le chef du service départemental de l'Office national de chasse et de la faune sauvage,
Le commandant du groupement de gendarmerie,
Les maires des communes concernées,

Pour la Préfète et par subdélégation
du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

Le Chef du Service Environnement Forêt
et Sécurité Routière



Frédéric ORTIZ

Annexe 1 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Liste globale des bénéficiaires de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Références Territoires	Communes concernées		Observations	Bénéficiaires plan de chasse	
	Communes principales	Communes secondaires			
66.001.01	L' ALBERE			Chasse Privée	L'ALBÉRIENNE
66.003.01	AMELIE LES BAINS PALALDA			A.C.C.A.	AMÉLIE LES BAINS
66.004.01	LES ANGLÉS	FORMIGUERES, LA LLAGONNE		A.I.C.A.	CAPCIR
66.004.02	LES ANGLÉS	LA LLAGONNE, REAL		A.I.C.A.	CAPCIR
66.004.03	LES ANGLÉS	FORMIGUERES, LA LLAGONNE, MATEMALE, PUYVALADOR, REAL		A.I.C.A.	CAPCIR
66.004.04	LES ANGLÉS	FORMIGUERES, LA LLAGONNE, MATEMALE, PUYVALADOR, REAL	Reserve de chasse et de faune sauvage	A.I.C.A.	CAPCIR
66.006.01	ANSIGNAN	LANSAC, PLANEZES, RASIGUERES		A.I.C.A.	ROQUEMOULADE
66.006.02	CARAMANY		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.I.C.A.	ROQUEMOULADE
66.008.01	ARGELES SUR MER			A.C.C.A.	ARGELÈS SUR MER
66.009.01	ARLES SUR TECH			A.C.C.A.	ARLES SUR TECH
66.009.02	ARLES SUR TECH			A.C.C.A.	ARLES SUR TECH
66.009.03	ARLES SUR TECH		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.C.C.A.	ARLES SUR TECH
66.010.01	AYGUATEBIA TALAU	CAUDIES DE CONFLENT		A.I.C.A.	GARROTXES
66.010.02	AYGUATEBIA TALAU	CAUDIES DE CONFLENT	Reserve de chasse et de faune sauvage	A.I.C.A.	GARROTXES
66.013.01	BAILLESTAVY			A.C.C.A.	BAILLESTAVY
66.013.02	BAILLESTAVY	FINESTRET, GLORIANES		Chasse Privée	COULET JEAN CLAUDE
66.013.03	BAILLESTAVY			Chasse Privée	CHASSE ET LOISIR 66
66.013.04	BAILLESTAVY			Chasse Privée	CHASSE ET LOISIR 66
66.016.01	BANYULS SUR MER			A.C.C.A.	BANYULS SUR MER
66.018.01	LA BASTIDE			A.C.C.A.	BASTIDE (LA)
66.018.02	LA BASTIDE		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.C.C.A.	BASTIDE (LA)
66.018.03	LA BASTIDE			Chasse Privée	GOLAUD-LOHEZ
66.018.04	LA BASTIDE			Chasse Privée	DAVIES TEFFREY
66.019.01	BELESTA			A.C.C.A.	BÉLESTA
66.020.01	BOLQUERE			A.I.C.A.	MONT-LOUIS
66.022.01	BOULE D'AMONT			A.C.C.A.	BOULE D'AMONT
66.023.01	BOULETERNERE	BOULE D'AMONT, CASEFABRE		A.C.C.A.	BOULETERNERE
66.024.01	LE BOULOU			A.C.C.A.	BOULOU (LE)
66.029.01	CAIXAS			A.C.C.A.	CAIXAS
66.030.01	CALCE			A.C.C.A.	CALCE
66.032.01	CALMEILLES			A.C.C.A.	CALMEILLES
66.032.02	CALMEILLES			Chasse Privée	MAS BAUX
66.033.01	CAMELAS			A.C.C.A.	CAMÉLAS
66.034.01	CAMPOME			A.C.C.A.	CAMPOME
66.035.01	CAMPOUSSY			A.C.C.A.	CAMPOUSSY
66.035.02	CAMPOUSSY			Chasse Privée	BAUBY LAURENT
66.036.01	CANAVEILLES			A.C.C.A.	CANAVEILLES
66.036.02	CANAVEILLES		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.C.C.A.	CANAVEILLES
66.039.01	CARAMANY			A.C.C.A.	CARAMANY
66.040.01	CASEFABRE			A.C.C.A.	CASEFABRE
66.041.01	CASES DE PENE			A.C.C.A.	CASES DE PENE
66.042.01	CASSAGNES			A.C.C.A.	CASSAGNES
66.044.01	CASTELNOU			A.C.C.A.	CASTELNOU

66.044.03	CASTELNOU			Chasse Privée	CHASSE ET LOISIR 66
66.045.01	CATLLAR			A.C.C.A.	CATLLAR
66.045.02	CATLLAR		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.C.C.A.	CATLLAR
66.046.01	CAUDIES DE FENOUILLEDES			A.C.C.A.	CAUDIÈS DE FENOUILLEDES
66.049.01	CERET			A.C.C.A.	CÉRET
66.049.02	CERET		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.C.C.A.	CÉRET
66.053.01	COLLIOURE			A.C.C.A.	COLLIOURE
66.054.01	CONAT			A.C.C.A.	CONAT
66.054.02	CONAT		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.C.C.A.	CONAT
66.055.01	CORBÈRE			A.C.C.A.	CORBÈRE
66.056.01	CORBÈRE LES CABANES			A.C.C.A.	CORBÈRE LES CABANES
66.057.01	CORNEILLA DE CONFLENT			A.C.C.A.	CORNEILLA DE CONFLENT
66.060.01	CORSAVY			A.C.C.A.	CORSAVY
66.060.02	CORSAVY		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.C.C.A.	CORSAVY
66.061.01	COUSTOUGES			A.C.C.A.	COUSTOUGES
66.061.02	COUSTOUGES			Chasse Privée	VERGES JEAN LUC
66.067.01	ERR			A.C.C.A.	ERR
66.068.01	ESCARO			A.C.C.A.	ESCARO
66.069.01	ESPIRA DE L'AGLY			A.C.C.A.	ESPIRA DE L'AGLY
66.069.02	ESPIRA DE L'AGLY			Chasse Privée	TERRAIN MILITAIRE C.P.I.S
66.071.01	ESTAGEL			A.C.C.A.	ESTAGEL
66.072.01	ESTAVAR			A.C.C.A.	ESTAVAR
66.073.01	ESTOHER	CODALET, ESPIRA DE CONFLENT, FILLOLS, FINESTRET, JOCH, MARQUIXANES, RIGARDA, TAURINYA		A.I.C.A.	GRAND CONFLENT
66.073.02	ESTOHER	BAILLESTAVY, FILLOLS, FINESTRET, JOCH, TAURINYA		A.I.C.A.	GRAND CONFLENT
66.073.03	ARBOUSSOLS			A.I.C.A.	GRAND CONFLENT
66.074.01	EUS			A.C.C.A.	EUS
66.075.01	EYNE			A.C.C.A.	EYNE
66.076.01	FELLUNS			A.I.C.A.	MATASSA
66.076.02	FELLUNS		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.I.C.A.	MATASSA
66.077.01	FENOUILLET			A.C.C.A.	FENOUILLET
66.077.02	FENOUILLET		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.C.C.A.	FENOUILLET
66.079.01	FINESTRET			Chasse Privée	CRASTRES GEORGES
66.080.01	FONTPEDROUSE			A.I.C.A.	CARANÇA
66.080.02	FONTPEDROUSE			A.I.C.A.	CARANÇA
66.080.03	FONTPEDROUSE			A.I.C.A.	CARANÇA
66.080.04	FONTPEDROUSE			A.I.C.A.	CARANÇA
66.080.05	FONTPEDROUSE			A.I.C.A.	CARANÇA
66.080.06	FONTPEDROUSE		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.I.C.A.	CARANÇA
66.081.01	FONTRABIOUSE			A.C.C.A.	FONTRABIOUSE
66.083.01	FOSSE	SAINT MARTIN		A.I.C.A.	UNION
66.083.02	FOSSE	SAINT MARTIN, VIRA	Reserve de chasse et de faune sauvage	A.I.C.A.	UNION
66.083.03	FOSSE	SAINT MARTIN, VIRA		A.I.C.A.	UNION
66.083.04	FOSSE	SAINT MARTIN, VIRA	Reserve de chasse et de faune sauvage	A.I.C.A.	UNION
66.084.01	FOURQUES			A.C.C.A.	FOURQUES
66.085.02	FUILLA			A.C.C.A.	FUILLA
66.085.03	FUILLA		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.C.C.A.	FUILLA
66.086.01	GLORIANES			A.C.C.A.	GLORIANES

66.086.02	GLORIANES			Chasse Privée	ANJORAN GILLES
66.086.03	GLORIANES			Chasse Privée	MAS NOU
66.088.01	ILLE SUR TET			A.C.C.A.	ILLE SUR TÊT
66.091.01	LAMANERE			A.C.C.A.	LAMANÈRE
66.093.01	LAROQUE DES ALBERES			A.C.C.A.	LAROQUE DES ALBERES
66.095.01	LATOURE DE CAROL			A.C.C.A.	LATOURE DE CAROL
66.095.02	LATOURE DE CAROL			A.C.C.A.	LATOURE DE CAROL
66.095.03	LATOURE DE CAROL			A.C.C.A.	LATOURE DE CAROL
66.095.04	LATOURE DE CAROL		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.C.C.A.	LATOURE DE CAROL
66.096.01	LATOURE DE FRANCE			A.C.C.A.	LATOURE DE FRANCE
66.097.02	LESQUERDE			A.C.C.A.	LESQUERDE
66.097.03	LESQUERDE		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.C.C.A.	LESQUERDE
66.100.01	LLO			A.C.C.A.	LLO
66.102.01	MANTET			A.C.C.A.	MANTET
66.104.01	CLARA			A.I.C.A.	CLARA/LOS MASOS
66.104.02	CLARA		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.I.C.A.	CLARA/LOS MASOS
66.106.02	MAUREILLAS LAS ILLAS			Chasse Privée	QUINTANE karine
66.106.03	MAUREILLAS LAS ILLAS			Chasse Privée	QUINTANE Martin
66.106.04	MAUREILLAS LAS ILLAS			A.I.C.A.	VAL DE ROME
66.107.01	MAURY			A.C.C.A.	MAURY
66.107.02	MAURY			A.C.C.A.	MAURY
66.108.01	MILLAS			A.C.C.A.	MILLAS
66.109.01	MOLITG LES BAINS	MOSSET		A.C.C.A.	MOLITG LES BAINS
66.109.02	MOLITG LES BAINS		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.C.C.A.	MOLITG LES BAINS
66.111.01	MONTALBA LE CHATEAU			A.C.C.A.	MONTALBA LE CHÂTEAU
66.112.01	MONTAURIOL			A.C.C.A.	MONTAURIOL
66.113.01	MONTBOLO			A.C.C.A.	MONTBOLO
66.113.02	MONTBOLO			A.C.C.A.	MONTBOLO
66.115.01	MONTESQUIEU DES ALBERES			A.C.C.A.	MONTESQUIEU LES ALBÈRES
66.116.01	MONTFERRER			A.C.C.A.	MONTFERRER
66.118.01	MONTNER			A.C.C.A.	MONTNER
66.119.01	MOSSET			A.C.C.A.	MOSSET
66.119.02	MOSSET		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.C.C.A.	MOSSET
66.119.04	MOSSET			Chasse Privée	COMMUNE DE MOSSET
66.119.05	MOSSET			Chasse Privée	COBAZET
66.119.06	MOSSET			Chasse Privée	TRIADO CHRISTIAN
66.119.08	MOSSET			Chasse Privée	VILACECA PAUL HENRI
66.119.09	MOSSET			Chasse Privée	GUIBERT CHARLOTTE
66.119.10	MOSSET			Chasse Privée	BOUSQUET HENRI
66.119.11	MOSSET			Chasse Privée	ANDRIEUX
66.120.02	NAHUJA	SAINTE LEOCADIE		A.I.C.A.	POUJMENTI
66.121.01	NEFIACH			A.C.C.A.	NÉFIACH
66.122.01	NOHEDES	RIA SIRACH		A.I.C.A.	LE CAILLAN
66.122.02	NOHEDES	RIA SIRACH		A.I.C.A.	LE CAILLAN
66.122.03	NOHEDES	RIA SIRACH	Reserve de chasse et de faune sauvage	A.I.C.A.	LE CAILLAN
66.123.01	NYER			A.C.C.A.	NYER
66.123.02	NYER			A.C.C.A.	NYER
66.124.01	FONT ROMEU ODEILLO VIA			A.C.C.A.	FONT ROMEU
66.124.02	FONT ROMEU ODEILLO VIA			Chasse Privée	TERRITOIRE LLIVIA FDC 66

66.124.03	FONT ROMEU ODEILLO VIA		Reserve de chasse et de faune sauvage	Chasse Privée	TERRITOIRE LLIVIA FDC 66
66.125.01	OLETTE	JUJOLS, SERDINYA		A.I.C.A.	HAUT CONFLENT
66.125.02	OLETTE	JUJOLS, SERDINYA		A.I.C.A.	HAUT CONFLENT
66.125.03	OLETTE	JUJOLS, SERDINYA	Reserve de chasse et de faune sauvage	A.I.C.A.	HAUT CONFLENT
66.125.05	AYGUATEBIA TALAU			Chasse Privée	TUÉVOL
66.126.01	OMS			A.C.C.A.	OMS
66.127.01	OPOUL PERILLOS			A.C.C.A.	OPOUL PÉRILOS
66.128.01	OREILLA			A.C.C.A.	OREILLA
66.128.02	OREILLA		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.C.C.A.	OREILLA
66.130.01	OSSEJA	VALCEBOLLERE		A.C.C.A.	OSSEJA
66.132.01	PALAU DE CERDAGNE			A.C.C.A.	PALAU DE CERDAGNE
66.137.01	LE PERTHUS			A.C.C.A.	LE PERTHUS
66.139.01	PEZILLA DE CONFLENT			A.C.C.A.	PÉZILLA DE CONFLENT
66.139.02	PEZILLA DE CONFLENT		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.C.C.A.	PÉZILLA DE CONFLENT
66.140.01	PEZILLA LA RIVIERE			A.C.C.A.	PÉZILLA LA RIVIÈRE
66.142.01	PLANES			A.C.C.A.	PLANÈS
66.147.01	PORTE PUYMORENS	ANGOUSTRINE VILLENEUVE DES ESCALDES, DORRES, EGAT, ENVEITG, PORTA, TARGASSONNE, UR		A.I.C.A.	CARLIT/CAMPCARDOS
66.147.02	PORTE PUYMORENS			A.I.C.A.	CARLIT/CAMPCARDOS
66.147.03	PORTE PUYMORENS			A.I.C.A.	CARLIT/CAMPCARDOS
66.147.04	PORTE PUYMORENS		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.I.C.A.	CARLIT/CAMPCARDOS
66.147.05	PORTE PUYMORENS		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.I.C.A.	CARLIT/CAMPCARDOS
66.147.06	PORTE PUYMORENS		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.I.C.A.	CARLIT/CAMPCARDOS
66.147.16	PORTE PUYMORENS		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.I.C.A.	CARLIT/CAMPCARDOS
66.148.01	PORT VENDRES			A.C.C.A.	PORT VENDRES
66.149.01	PRADES			A.C.C.A.	PRADES
66.150.01	PRATS DE MOLLO LA PRESTE			A.C.C.A.	PRATS DE MOLLO
66.152.01	PRUGNANES			A.C.C.A.	PRUGNANES
66.152.02	PRUGNANES		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.C.C.A.	PRUGNANES
66.153.01	PRUNET ET BELPUIG			A.C.C.A.	PRUNET ET BELPUIG
66.155.02	PY			Chasse Privée	S.C.F ECUREUIL
66.155.04	PY			A.C.C.A.	PY
66.156.01	RABOUILLET			A.C.C.A.	RABOUILLET
66.156.02	RABOUILLET		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.C.C.A.	RABOUILLET
66.157.01	RAILLEU			A.C.C.A.	RAILLEU
66.157.02	RAILLEU		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.C.C.A.	RAILLEU
66.160.01	REYNES			A.C.C.A.	REYNÈS
66.160.02	REYNES			Chasse Privée	MAS PARER
66.160.03	REYNES		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.C.C.A.	REYNÈS
66.165.01	RODES			A.C.C.A.	RODES
66.166.01	SAHORRE			A.C.C.A.	SAHORRE
66.166.02	SAHORRE			A.C.C.A.	SAHORRE
66.166.03	SAHORRE			A.C.C.A.	SAHORRE
66.167.01	SAILLAGOUSE			A.C.C.A.	SAILLAGOUSE
66.169.01	SAINT ARNAC			A.C.C.A.	SAINT ARNAC
66.170.01	SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE			A.C.C.A.	SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE
66.178.01	SAINT JEAN PLA DE CORTS			A.C.C.A.	SAINT JEAN PLA DE CORTS
66.179.01	SAINT LAURENT DE CERDANS			A.C.C.A.	SAINT LAURENT DE CERDANS

66.183.01	SAINT MARSAL			A.C.C.A.	SAINT MARSAL
66.183.02	SAINT MARSAL		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.C.C.A.	SAINT MARSAL
66.185.01	SAINT MICHEL DE LLOTES			A.C.C.A.	SAINT MICHEL DE LLOTES
66.187.01	SAINT PAUL DE FENOUILLET			A.C.C.A.	SAINT PAUL DE FENOUILLET
66.187.02	SAINT PAUL DE FENOUILLET		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.C.C.A.	SAINT PAUL DE FENOUILLET
66.188.01	SAINT PIERRE DELS FORCATS			A.C.C.A.	SAINT PIERRE DELS FORCATS
66.190.01	SALSES LE CHATEAU			A.C.C.A.	SALSES LE CHÂTEAU
66.191.01	SANSA			A.C.C.A.	SANSA
66.191.02	SANSA		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.C.C.A.	
66.194.01	SERRALONGUE			A.C.C.A.	SERRALONGUE
66.196.01	SOREDE			A.C.C.A.	SORÈDE
66.197.01	SOUANYAS			A.C.C.A.	SOUANYAS
66.198.01	SOURNIA			A.C.C.A.	SOURNIA
66.198.02	SOURNIA		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.C.C.A.	SOURNIA
66.199.01	TAILLET			A.C.C.A.	TAILLET
66.202.01	TARERACH			A.C.C.A.	TARERACH
66.203.01	TAULIS			A.C.C.A.	TAULIS
66.205.01	TAUTAVEL			A.C.C.A.	TAUTAVEL
66.206.01	LE TECH			A.C.C.A.	TECH (LE)
66.207.01	TERRATS			A.C.C.A.	TERRATS
66.210.01	PASSA	LLAURO, TRESSERRE		A.I.C.A.	THUIR
66.211.01	TORDERES			A.C.C.A.	TORDÈRES
66.215.01	TREVILLACH			A.C.C.A.	TRÉVILLACH
66.216.01	TRILLA			A.C.C.A.	TRILLA
66.216.02	TRILLA		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.C.C.A.	TRILLA
66.219.01	URBANYA	NOHEDES		A.C.C.A.	URBANYA
66.220.01	VALCEBOLLERE			A.C.C.A.	VALCEBOLLERE
66.220.02	VALCEBOLLERE		Reserve de chasse et de faune sauvage	A.C.C.A.	VALCEBOLLERE
66.221.01	VALMANYA			A.C.C.A.	VALMANYA
66.222.01	VERNET LES BAINS			A.C.C.A.	VERNET LES BAINS
66.225.01	VILLELONGUE DELS MONTS			A.C.C.A.	VILLELONGUE DELS MONTS
66.230.01	VINCA			A.C.C.A.	VINÇA
66.231.01	VINGRAU			A.C.C.A.	VINGRAU
66.233.01	VIVES			A.C.C.A.	VIVÈS
66.233.02	VIVES			Chasse Privée	SAQUE JOSÉ
66.ALB.1	LAROQUE DES ALBERES			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.ALB.2	SOREDE			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.BAG.1	SALSES LE CHATEAU			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.BAG.2	OPOUL PERILLOS			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.BAG.3	VINGRAU			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.BAR.1	LA LLAGONNE			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.BAR.2	LES ANGLES			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.BOH.1	FENOUILLET			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.BOH.2	FENOUILLET			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.BOH.3	VIRA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.BOH.4	VIRA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.BOH.5	FENOUILLET			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.BVA.1	MONTBOLO			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.BVA.2	ARLES SUR TECH			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

66.CAL.1	THUES ENTRE VALLS			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAN.10	BAILLESTAVY			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAN.11	VALMANYA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAN.12	VALMANYA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAN.13	CASTEIL	CORSAVY, ESTOHER, FILLOLS, PRATS DE MOLLO LA PRESTE, TAURINYA, LE TECH, VALMA		O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAN.3	CASTEIL			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAN.4	VERNET LES BAINS			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAN.5	FILLOLS			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAN.6	TAURINYA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAN.7	CLARA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAN.8	ESTOHER			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAN.9	ESTOHER			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.carlit.sanita	PORTE PUYMORENS	ANGOUSTRINE VILLENEUVE DES ESCALDES, EGAT, ENVEITG, PORTA, TARGASSONNE, UR		O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAS.1	MOSSET			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAS.4	MOLITG LES BAINS			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAS.5	EUS			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAY.1/2	FORMIGUERES			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAY.3	LES ANGES	FORMIGUERES, PUYVALADOR		O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAY.4	FORMIGUERES			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAY.5	FONTRABIOUSE			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CDP.1	SANSA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CDP.2	SANSA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CDP.3	REAL			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CER.1	CERBERE			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CLR.1	AYGUATEBIA TALAU			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CLR/CDL.1	AYGUATEBIA TALAU			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.COF.1	SOUANYAS			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.COF.10	VERNET LES BAINS			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.COF.11	CASTEIL			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.COF.12	SAHORRE			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.COF.2	ESCARO			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.COF.3	FUILLA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.COF.4	SERDINYA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.COF.5	CORNEILLA DE CONFLENT			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.COF.8	CLARA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.COF.9	FILLOLS			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.COT.1	SERDINYA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.COT.2	VILLEFRANCHE DE CONFLENT			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CRA.1	LES ANGES	FORMIGUERES, PUYVALADOR		O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CRA.2	LA CABANASSE			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CRA.3	EYNE			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.ENT.1	THUES ENTRE VALLS			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.ENT.2	NYER			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.FED.1	CAMPOUSSY			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.FED.2	SOURNIA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.FED.5	RABOUILLET			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.FPD.3	FONTPEDROUSE			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.FPD.4	CANAVEILLES			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.FRU.1	FONT ROMEU ODEILLO VIA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.FRU.2	FONT ROMEU ODEILLO VIA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

66.HVA.10	CORSAVY			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.HVA.11	CORSAVY			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.HVA.12	CORSAVY			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.HVA.2	CORSAVY			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.HVA.3	MONTFERRER			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.HVA.4	LE TECH			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.HVA.5	PRATS DE MOLLO LA PRESTE			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.HVA.6	PRATS DE MOLLO LA PRESTE			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.HVA.7	PRATS DE MOLLO LA PRESTE			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.HVA.8	PRATS DE MOLLO LA PRESTE			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.HVA.9	PRATS DE MOLLO LA PRESTE			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.MAG.1	CAUDIES DE FENOUILLEDES			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.MAG.2	SAINT PAUL DE FENOUILLET			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.NUR.2	NOHEDES			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.NUR.3	URBANYA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.REA.1	TORDERES			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.TES.1	ESCARO			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.TES.2	SAHORRE			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.cef.regul	MASSIF DU CARLIT			FDC	REGULATION CARLIT

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.001.01

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée L'ALBÉRIENNE

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	4	1 à 4	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.003.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. AMÉLIE LES BAINS

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-BAS VALLESPIR/ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	18	3400 à 3417	du 1er septembre au 31 janvier tous les jours
Mouflon mâle	11	3000 à 3010	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Mouflon indéterminé	11	3240 à 3250	Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.12-BAS VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	8	5 à 12	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.004.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CAPCIR

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	5	3418 à 3422	du 1er septembre au 31 janvier tous les jours
Mouflon mâle	5	3011 à 3015	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Mouflon indéterminé			Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.004.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CAPCIR

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4000	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	6	3423 à 3428	du 1er septembre au 28 février tous les jours
Mouflon mâle	4	3016 à 3019	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon indéterminé	2	3251 à 3252	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.004.03

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CAPCIR

ISARD - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	19	6000 à 6018	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors	27	6300 à 6326	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	100	6600 à 6699	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	36	7550 à 7585	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage	36	8000 à 8035	Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	43	13 à 55	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage	12	2710 à 2721	Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.004.04

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CAPCIR

ISARD - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	4	6019 à 6022	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Daguet et cerf 4 cors	6	6327 à 6332	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Biche et jeunes	22	6700 à 6721	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Cerf indéterminé	8	7586 à 7593	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	12	56 à 67	Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours ----- Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.006.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. ROQUEMOULADE

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	30	68 à 97	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.006.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. ROQUEMOULADE

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	4	98 à 101	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.008.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. ARGELÈS SUR MER

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	10	102 à 111	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.009.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. ARLES SUR TECH

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-BAS VALLESPIR/ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	4	3429 à 3432	du 1er septembre au 31 janvier tous les jours
Mouflon mâle	3	3020 à 3022	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon indéterminé	2	3253 à 3254	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.12-BAS VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	26	112 à 137	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.009.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. ARLES SUR TECH

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.07-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	1	6722	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	1	7594	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.009.03

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. ARLES SUR TECH

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-BAS VALLESPYR/ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	2	3433 à 3434	du 1er septembre au 31 janvier tous les jours Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle	1	3023	
Mouflon indéterminé	1	3255	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.12-BAS VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	138 à 139	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.010.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. GARROTXES

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	17	6023 à 6039	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors	18	6333 à 6350	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	54	6723 à 6776	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	22	7595 à 7616	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	26	140 à 165	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.010.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. GARROTXES

ISARD - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	2	6040 à 6041	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Daguet et cerf 4 cors	3	6351 à 6353	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Biche et jeunes	6	6777 à 6782	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Cerf indéterminé	2	7617 à 7618	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours ----- Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.
Chevreuil prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.013.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. BAILLESTAVY

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	11	166 à 176	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.013.02

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée COULET JEAN CLAUDE

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	4001 à 4002	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	2	4700 à 4701	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	6	177 à 182	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.013.03

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée CHASSE ET LOISIR 66

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	1	183	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.013.04

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée CHASSE ET LOISIR 66

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	1	184	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.016.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. BANYULS SUR MER

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	8	185 à 192	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.018.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. BASTIDE (LA)

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4003 à 4006	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	2	4702 à 4703	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	24	193 à 216	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.018.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. BASTIDE (LA)

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	217 à 218	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.018.03

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée GOLAUD-LOHEZ

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGO			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4007	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	1	4704	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	4	219 à 222	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.018.04

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée DAVIES TEFFREY

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4008	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	12	223 à 234	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.019.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. BÉLESTA

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	15	235 à 249	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.020.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. MONT-LOUIS

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	4009 à 4010	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	1	4705	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04-CAMPCARDOS/CARLIT/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	2	6042 à 6043	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Daguet et cerf 4 cors	3	6354 à 6356	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Biche et jeunes	12	6783 à 6794	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Cerf indéterminé	5	7619 à 7623	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT/CAMPCARDOS/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	12	250 à 261	Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours ----- Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.022.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. BOULE D'AMONT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	17	262 à 278	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.023.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. BOULETERNERRE

ISARD - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	7	279 à 285	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.024.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. BOULOU (LE)

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	7	286 à 292	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.029.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CAIXAS

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	10	293 à 302	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.030.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CALCE

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	5	303 à 307	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.032.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CALMEILLES

ISARD - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	15	308 à 322	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.032.02

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée MAS BAUX

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	3	323 à 325	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.033.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CAMÉLAS

ISARD - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	9	326 à 334	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.034.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CAMPOME

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6044	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	2	6795 à 6796	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	1	7624	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	18	335 à 352	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.035.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CAMPOUSSY

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.01-TET/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	1	7625	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	19	353 à 371	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.035.02

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée BAUBY LAURENT

ISARD - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	6	372 à 377	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.036.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CANAVEILLES

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	5	4011 à 4015	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	3	4706 à 4708	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	20	6045 à 6064	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors	8	6357 à 6364	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	15	6797 à 6811	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	12	7626 à 7637	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	20	378 à 397	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.036.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CANAVEILLES

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	3	6065 à 6066 et 6216	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	2	6812 à 6813	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	2	7638 à 7639	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.039.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CARAMANY

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4016	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	9	398 à 406	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.040.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CASEFABRE

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	4	407 à 410	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.041.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CASES DE PENE

ISARD - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	5	411 à 415	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.042.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CASSAGNES

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	10	416 à 425	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.044.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CASTELNOU

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	6	426 à 431	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.044.03

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée CHASSE ET LOISIR 66

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	3	432 à 434	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.045.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CATLLAR

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	20	435 à 454	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.045.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CATLLAR

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	4	455 à 458	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.046.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CAUDIÈS DE FENOUILLEDES

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	5	4017 à 4021	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	6	4709 à 4714	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	20	459 à 478	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.049.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CÉRET

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.09-VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4022	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-BAS VALLESPIR/ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	4	3435 à 3438	du 1er septembre au 31 janvier tous les jours
Mouflon mâle	2	3024 à 3025	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon indéterminé	2	3256 à 3257	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	16	479 à 494	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.049.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CÉRET

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-BAS VALLESPIR/ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			du 1er septembre au 31 janvier tous les jours
Mouflon mâle	1	3026	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon indéterminé	1	3258	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	495 à 496	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.053.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. COLLIOURE

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	5	497 à 501	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage	2	2722 à 2723	Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.054.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CONAT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	5	4023 à 4027	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	3	4715 à 4717	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6067	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors	1	6365	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	3	6814 à 6816	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	3	7640 à 7642	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage	1	8036	Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	26	502 à 527	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage	1	2724	Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.054.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CONAT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	4	528 à 531	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage	1	2725	Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.055.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CORBÈRE

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	4	532 à 535	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.056.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CORBÈRE LES CABANES

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	3	536 à 538	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.057.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CORNEILLA DE CONFLENT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	10	539 à 548	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.060.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CORSAVY

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGO			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	5	4028 à 4032	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	3	4718 à 4720	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	23	549 à 571	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.060.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CORSAVY

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	572 à 573	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.061.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. COUSTOUGES

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-BAS VALLESPIR/ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	2	3439 à 3440	du 1er septembre au 31 janvier tous les jours
Mouflon mâle	2	3027 à 3028	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Mouflon indéterminé	1	3259	Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.07-HAUT VALLESPYR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	1	7643	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.12-BAS VALLESPYR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	10	574 à 583	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.061.02

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée VERGES JEAN LUC

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.12-BAS VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	4	584 à 587	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.067.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. ERR

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	21	4033 à 4053	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 3ème dimanche de novembre et du 1er samedi de janvier au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	14	4721 à 4734	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	4	3441 à 3444	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle	4	3029 à 3032	
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6068	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors	2	6366 à 6367	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	7	6817 à 6823	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	2	7644 à 7645	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage	4	8037 à 8040	Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	14	588 à 601	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage	4	2726 à 2729	Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.068.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. ESCARO

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4054 à 4057	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	2	4735 à 4736	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.06-TRES ESTELLE/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	1	7646	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	12	602 à 613	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.069.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. ESPIRA DE L'AGLY

ISARD - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	7	614 à 620	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.069.02

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée TERRAIN MILITAIRE C.P.I.S

ISARD - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	5	621 à 625	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.071.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. ESTAGEL

ISARD - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	10	626 à 635	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.072.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. ESTAVAR

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04-CAMPCARDOS/CARLIT/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	2	6069 à 6070	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Daguet et cerf 4 cors	3	6368 à 6370	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Biche et jeunes	5	6824 à 6828	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Cerf indéterminé	3	7647 à 7649	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT/CAMPCARDOS/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	9	636 à 644	Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours ----- Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.073.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. GRAND CONFLENT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	45	645 à 689	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.073.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. GRAND CONFLENT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	17	4058 à 4074	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	11	4737 à 4747	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.073.03

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. GRAND CONFLENT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	25	690 à 714	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.074.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. EUS

ISARD - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	17	715 à 731	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.075.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. EYNE

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	34	4075 à 4108	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 3ème dimanche de novembre et du 1er samedi de janvier au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	22	4748 à 4769	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	24	3445 à 3468	du 1er septembre au 3ème dimanche de novembre et du 1er samedi de janvier au 31 janvier tous les jours Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle	16	3033 à 3048	
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	4	6071 à 6074	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Daguet et cerf 4 cors	2	6371 à 6372	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Biche et jeunes	5	6829 à 6833	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Cerf indéterminé	4	7650 à 7653	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage	2	8041 à 8042	Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	10	732 à 741	Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours ----- Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.
Chevreuril prémarquage	1	2730	Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.076.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. MATASSA

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.01-TET/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	2	6834 à 6835	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	2	7654 à 7655	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	28	742 à 769	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.076.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. MATASSA

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	4	770 à 773	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.077.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. FENOUILLET

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	4109 à 4110	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	1	4770	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	14	774 à 787	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.077.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. FENOUILLET

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4111	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.079.01

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée CRASTRES GEORGES

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4112	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	4	788 à 791	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.080.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARANCA

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	71	4113 à 4183	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 3ème dimanche de novembre tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	48	4771 à 4818	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.080.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARANCA

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	5	6075 à 6079	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Daguet et cerf 4 cors	5	6373 à 6377	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Biche et jeunes	15	6836 à 6850	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Cerf indéterminé	5	7656 à 7660	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours ----- Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.080.03

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARANCA

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	3	6080 à 6082	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Daguet et cerf 4 cors	4	6378 à 6381	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Biche et jeunes	17	6851 à 6867	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Cerf indéterminé	6	7661 à 7666	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours ----- Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.080.04

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARANCA

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	5	792 à 796	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.080.05

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARANCA

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	5	797 à 801	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.080.06

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARANCA

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	4184 à 4185	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 3ème dimanche de novembre tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	2	4819 à 4820	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.081.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. FONTRABIOUSE

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	4	6083 à 6086	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Daguet et cerf 4 cors	4	6382 à 6385	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Biche et jeunes	4	6868 à 6871	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Cerf indéterminé	7	7667 à 7673	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	20	802 à 821	Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours ----- Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.
Chevreuil prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.083.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. UNION

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4186	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.083.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. UNION

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4187	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	1	4821	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.083.03

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. UNION

ISARD - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.01-TET/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	1	7674	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	36	822 à 857	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.083.04

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. UNION

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	4	858 à 861	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.084.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. FOURQUES

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	3	862 à 864	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.085.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. FUILLA

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4188 à 4191	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	3	4822 à 4824	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	12	865 à 876	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.085.03

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. FUILLA

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	877 à 878	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.086.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. GLORIANES

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGO			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4192 à 4195	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	3	4825 à 4827	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	14	879 à 892	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.086.02

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée ANJORAN GILLES

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4196	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	5	893 à 897	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.086.03

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée MAS NOU

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	6	898 à 903	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.088.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. ILLE SUR TÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	14	904 à 917	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.091.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. LAMANÈRE

ISARD - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.11-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	35	918 à 952	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage	2	2731 à 2732	Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.093.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. LAROQUE DES ALBERES

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	3	953 à 955	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.095.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. LATOUR DE CAROL

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4197 à 4200	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	3	4828 à 4830	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.095.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. LATOUR DE CAROL

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.05-CAMPCARDOS			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	5	4201 à 4205	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	3	4831 à 4833	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.095.03

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. LATOUR DE CAROL

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	4	3469 à 3472	du 1er septembre au 31 janvier tous les jours Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle	4	3049 à 3052	
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04-CAMPCARDOS/CARLIT/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	3	6087 à 6089	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Daguet et cerf 4 cors	4	6386 à 6389	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Biche et jeunes	15	6872 à 6886	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Cerf indéterminé	6	7675 à 7680	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT/CAMPCARDOS/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	15	956 à 970	Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours ----- Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.095.04

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. LATOUR DE CAROL

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04-CAMPCARDOS/CARLIT/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	1	6887	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	1	7681	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.096.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. LATOUR DE FRANCE

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	9	971 à 979	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.097.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. LESQUERDE

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	4206 à 4207	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	1	4834	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	10	980 à 989	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.097.03

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. LESQUERDE

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4208	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	1	4835	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.100.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. LLO

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	24	4209 à 4232	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 3ème dimanche de novembre et du 1er samedi de janvier au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	16	4836 à 4851	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	24	3473 à 3496	du 1er septembre au 3ème dimanche de novembre et du 1er samedi de janvier au 31 janvier tous les jours Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle	16	3053 à 3068	
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	4	6090 à 6093	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Daguet et cerf 4 cors	5	6390 à 6394	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Biche et jeunes	17	6888 à 6904	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Cerf indéterminé	9	7682 à 7690	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage	10	8043 à 8052	Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	21	990 à 1010	Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours ----- Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.
Chevreuril prémarquage	4	2733 à 2736	Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.102.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MANTET

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	32	4233 à 4264	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	21	4852 à 4872	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.06-TRES ESTELLE/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors	1	6395	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	3	6905 à 6907	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	1	7691	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	12	1011 à 1022	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.104.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CLARA/LOS MASOS

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	12	1023 à 1034	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.104.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CLARA/LOS MASOS

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	1035 à 1036	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.106.02

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée QUINTANE KARINE

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-BAS VALLESPIR/ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	2	3497 à 3498	du 1er septembre au 31 janvier tous les jours Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle	2	3069 à 3070	
Mouflon indéterminé	1	3260	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.106.03

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée QUINTANE M ET N

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	5	1037 à 1041	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.106.04

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. VAL DE ROME

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-BAS VALLESPIR/ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	2	3499 à 3500	du 1er septembre au 31 janvier tous les jours Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle	1	3071	
Mouflon indéterminé	2	3261 à 3262	

DAIM - UNITE DE GESTION : 66.01-BAS VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé	1	55005500	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	25	1042 à 1066	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.107.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MAURY

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.06-FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	3	3501 à 3503	du 1er septembre au 28 février tous les jours Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle	2	3072 à 3073	
Mouflon indéterminé	1	3263	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	8	1067 à 1074	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.107.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MAURY

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	1075 à 1076	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.108.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MILLAS

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	12	1077 à 1088	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.109.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MOLITG LES BAINS

ISARD - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.01-TET/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	2	7692 à 7693	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	25	1089 à 1113	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.109.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MOLITG LES BAINS

ISARD - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.01-TET/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	1	7694	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	3	1114 à 1116	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.111.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MONTALBA LE CHÂTEAU

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	12	1117 à 1128	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.112.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MONTAURIOL

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	6	1129 à 1134	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.113.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MONTBOLO

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4265	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	17	1135 à 1151	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.113.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MONTBOLO

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	1152 à 1153	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.115.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MONTESQUIEU LES ALBÈRES

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	4	1154 à 1157	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.116.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MONTFERRER

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	35	1158 à 1192	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.118.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MONTNER

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	10	1193 à 1202	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.119.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MOSSET

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	2	6094 à 6095	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Daguet et cerf 4 cors	3	6396 à 6398	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Biche et jeunes	10	6908 à 6917	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Cerf indéterminé	5	7695 à 7699	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	30	1203 à 1232	Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours ----- Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.119.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MOSSET

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	1233 à 1234	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.119.04

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée COMMUNE DE MOSSET

ISARD - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	2	6096 à 6097	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Daguet et cerf 4 cors	3	6399 à 6401	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Biche et jeunes	12	6918 à 6929	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Cerf indéterminé	6	7700 à 7705	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	36	1235 à 1270	Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours ----- Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.119.05

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée COBAZET

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	11	4266 à 4276	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	7	4873 à 4879	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	12	3504 à 3515	du 1er septembre au 28 février tous les jours Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle	6	3074 à 3079	
Mouflon indéterminé	2	3264 à 3265	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	4	6098 à 6101	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors	6	6402 à 6407	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	21	6930 à 6950	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	9	7706 à 7714	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	20	1271 à 1290	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.119.06

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée TRIADO CHRISTIAN

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	1291 à 1292	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.119.08

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée VILACECA PAUL HENRI

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6102	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	2	6951 à 6952	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	1	7715	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	8	1293 à 1300	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.119.09

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée GUIBERT CHARLOTTE

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	3	1301 à 1303	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.119.10

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée BOUSQUET HENRI

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	1	7716	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	1304 à 1305	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.119.11

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée ANDRIEUX

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	1306 à 1307	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.120.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. POUJMENTI

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6103	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	1	6953	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	1	7717	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	12	1308 à 1319	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.121.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. NÉFIACH

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	10	1320 à 1329	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.122.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. LE CAILLAN

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	8	4277 à 4284	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	6	4880 à 4885	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	8	3516 à 3523	du 1er septembre au 28 février tous les jours
Mouflon mâle	4	3080 à 3083	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon indéterminé	3	3266 à 3268	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.122.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. LE CAILLAN

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	2	6104 à 6105	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Daguet et cerf 4 cors	4	6408 à 6411	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Biche et jeunes	11	6954 à 6964	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Cerf indéterminé	7	7718 à 7724	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage	10	8053 à 8062	Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours ----- Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.122.03

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. LE CAILLAN

ISARD - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	24	1330 à 1353	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.123.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. NYER

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	5	4285 à 4289	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 3ème dimanche de novembre tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	3	4886 à 4888	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.06-TRES ESTELLE/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	1	6965	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	1	7725	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	10	1354 à 1363	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.123.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. NYER

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	24	4290 à 4313	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 3ème dimanche de novembre tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	16	4889 à 4904	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.06-TRES ESTELLE/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	1	6966	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	1	7726	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.124.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. FONT ROMEU

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4314 à 4317	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	2	4905 à 4906	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	7	3524 à 3530	du 1er septembre au 31 janvier tous les jours Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle	6	3084 à 3089	
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04-CAMPCARDOS/CARLIT/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	3	6106 à 6107 et 6221	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Daguet et cerf 4 cors	2	6412 à 6413	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Biche et jeunes	8	6967 à 6972 et 7518 et 7519	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Cerf indéterminé	3	7727 à 7729	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage	3	8063 à 8065	Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT/CAMPCARDOS/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	8	1364 à 1371	Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours ----- Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.124.02

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée TERRITOIRE LLIVIA FDC 66

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	3	4318 à 4320	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	1	4907	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	5	3531 à 3535	du 1er septembre au 31 janvier tous les jours
Mouflon mâle	7	3090 à 3096	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04-CAMPCARDOS/CARLIT/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	2	6108 à 6109	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Daguet et cerf 4 cors	3	6414 à 6416	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Biche et jeunes	6	6973 à 6978	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Cerf indéterminé	3	7730 à 7732	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage	5	8066 à 8070	Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT/CAMPCARDOS/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	6	1372 à 1377	Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours ----- Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.124.03

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée TERRITOIRE LLIVIA FDC 66

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4321	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	1	3536	du 1er septembre au 31 janvier tous les jours
Mouflon mâle	1	3097	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon indéterminé	1	3269	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.125.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. HAUT CONFLENT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	21	4322 à 4342	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	14	4908 à 4921	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	10	6110 à 6115 et 6217 à 6220	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Daguet et cerf 4 cors	6	6417 à 6422	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Biche et jeunes	25	6979 à 7003	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Cerf indéterminé	8	7733 à 7740	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours ----- Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.125.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. HAUT CONFLENT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	12	3537 à 3548	du 1er septembre au 28 février tous les jours
Mouflon mâle	5	3098 à 3102	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon indéterminé	3	3270 à 3272	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	40	1378 à 1417	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.125.03

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. HAUT CONFLENT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4343	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	1	4922	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	3	3549 à 3551	du 1er septembre au 28 février tous les jours Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle	1	3103	
Mouflon indéterminé	1	3273	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6116	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors	1	6427	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	5	7006 à 7010	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	3	7749 à 7751	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.125.05

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée TUÉVOL

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	4	6117 à 6120	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors	2	6429 à 6430	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	12	7012 à 7023	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	5	7752 à 7756	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	3	1418 à 1420	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.126.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. OMS

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	15	1421 à 1435	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage	1	2737	Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.127.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. OPOUL PÉRILLOS

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	1436 à 1437	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.128.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. OREILLA

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	48	3552 à 3599	du 1er septembre au 28 février tous les jours Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle	28	3104 à 3131	
Mouflon indéterminé	4	3274 à 3277	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	6	6121 à 6126	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors	8	6431 à 6438	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	43	7024 à 7066	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	13	7757 à 7769	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	12	1438 à 1449	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.128.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. OREILLA

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6127	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	1	7067	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	1	7770	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.130.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. OSSEJA

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	6	4344 à 4349	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 3ème dimanche de novembre et du 1er samedi de janvier au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	3	4923 à 4925	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	1	7068	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	1	7771	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	12	1450 à 1461	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.132.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. PALAU DE CERDAGNE

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	3	4350 à 4352	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 3ème dimanche de novembre et du 1er samedi de janvier au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	2	4926 à 4927	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6128	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	1	7069	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	1	7772	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage	1	8071	Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	12	1462 à 1473	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage	2	2738 à 2739	Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.137.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. LE PERTHUS

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	11	1474 à 1484	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.139.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. PÉZILLA DE CONFLENT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	6	1485 à 1490	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.139.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. PÉZILLA DE CONFLENT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	1	1491	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.140.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. PÉZILLA LA RIVIÈRE

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	4	1492 à 1495	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.142.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. PLANÈS

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	17	4353 à 4369	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 3ème dimanche de novembre tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	12	4928 à 4939	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	1	3600	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle	2	3236, 3132	
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	2	6129 à 6130	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Daguet et cerf 4 cors	3	6439 à 6441	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Biche et jeunes	12	7070 à 7081	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Cerf indéterminé	4	7773 à 7776	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage	3	8072 à 8074	Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	15	1496 à 1510	Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours ----- Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.147.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARLIT/CAMPCARDOS

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	16	4370 à 4385	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	10	4940 à 4949	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	34	3602 à 3635	du 1er septembre au 31 janvier tous les jours Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle	34	3133 à 3166	
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.147.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARLIT/CAMPCARDOS

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04-CAMPCARDOS/CARLIT/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	10	6131 à 6140	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Daguet et cerf 4 cors	21	6442 à 6462	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Biche et jeunes	97	7082 à 7178	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Cerf indéterminé	31	7777 à 7807	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage	30	8075 à 8104	Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT/CAMPCARDOS/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	71	1511 à 1581	Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours ----- Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.
Chevreuril prémarquage	30	2740 à 2769	Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.147.03

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARLIT/CAMPCARDOS

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.05-CAMPCARDOS			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	9	4386 à 4394	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	6	4950 à 4955	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.147.04

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARLIT/CAMPCARDOS

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	7	4395 à 4401	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	5	4956 à 4960	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.147.05

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARLIT/CAMPCARDOS

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	7	4402 à 4408	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	5	4961 à 4965	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.147.06

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARLIT/CAMPCARDOS

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	6	4409 à 4414	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	4	4966 à 4969	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.147.16

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARLIT/CAMPCARDOS

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	16	3636 à 3651	du 1er septembre au 31 janvier tous les jours Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle	16	3167 à 3182	
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04-CAMPCARDOS/CARLIT/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	3	6141 à 6143	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Daguet et cerf 4 cors	6	6463 à 6468	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Biche et jeunes	27	7179 à 7205	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Cerf indéterminé	9	7808 à 7816	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT/CAMPCARDOS/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	11	1582 à 1592	Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours ----- Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.148.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. PORT VENDRES

ISARD - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	1593 à 1594	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.149.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. PRADES

ISARD - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	7	1595 à 1601	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.150.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. PRATS DE MOLLO

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	13	4415 à 4427	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	8	4970 à 4977	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.01-HAUT VALLESPYR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			du 1er septembre au 28 février tous les jours
Mouflon mâle			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon indéterminé	10	3278 à 3287	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.07-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	1	7817	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.11-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	72	1602 à 1673	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.152.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. PRUGNANES

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	4428 à 4429	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	1	4978	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	10	1674 à 1683	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage	2	2770 à 2771	Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.152.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. PRUGNANES

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	1684 à 1685	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage	1	2772	Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.153.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. PRUNET ET BELPUIG

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	25	1686 à 1710	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.155.02

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée S.C.F ECUREUIL

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGO			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	13	4430 à 4442	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	9	4979 à 4987	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.06-TRES ESTELLE/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	1	7818	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	9	1711 à 1719	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.155.04

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. PY

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	24	4443 à 4466	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	16	4988 à 5003	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.02-CANIGOU/TRES ESTELLES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	4	3652 à 3655	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle	4	3183 à 3186	
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.06-TRES ESTELLE/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6144	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	1	7206	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	1	7819	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	35	1720 à 1754	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.156.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. RABOUILLET

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.01-TET/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6145	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors	1	6469	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	6	7207 à 7212	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	2	7820 à 7821	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	30	1755 à 1784	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.156.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. RABOUILLET

ISARD - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	1785 à 1786	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.157.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. RAILLEU

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	2	6146 à 6147	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors	6	6470 à 6475	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	23	7213 à 7235	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	9	7822 à 7830	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.157.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. RAILLEU

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6148	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	2	7236 à 7237	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	2	7831 à 7832	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.160.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. REYNÈS

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-BAS VALLESPIR/ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	10	3656 à 3665	du 1er septembre au 31 janvier tous les jours Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle	5	3187 à 3191	
Mouflon indéterminé	5	3288 à 3292	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	20	1787 à 1806	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.160.02

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée MAS PARER

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-BAS VALLESPIR/ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	1	3666	du 1er septembre au 31 janvier tous les jours Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé	1	3293	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	4	1807 à 1810	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.160.03

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. REYNÈS

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-BAS VALLESPYR/ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	2	3667 à 3668	du 1er septembre au 31 janvier tous les jours Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle	2	3192 à 3193	
Mouflon indéterminé	1	3294	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	5	1811 à 1815	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.165.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. RODES

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	18	1816 à 1833	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.166.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAHORRE

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	4467 à 4468	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	1	5004	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.166.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAHORRE

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4469 à 4472	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	3	5005 à 5007	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.166.03

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAHORRE

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	11	1834 à 1844	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.167.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAILLAGOUSE

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4473	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 3ème dimanche de novembre et du 1er samedi de janvier au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6149	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	2	7238 à 7239	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	1	7833	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	8	1845 à 1852	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.169.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAINT ARNAC

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	6	1853 à 1858	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.170.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE

ISARD - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	4	1859 à 1862	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.178.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAINT JEAN PLA DE CORTS

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	5	1863 à 1867	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.179.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAINT LAURENT DE CERDANS

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-BAS VALLESPIR/ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	2	3669 à 3670	du 1er septembre au 31 janvier tous les jours Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle	2	3194 à 3195	
Mouflon indéterminé	1	3295	

DAIM - UNITE DE GESTION : 66.01-BAS VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé	10	5501 à 55105501 à 5510	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.07-HAUT VALLESPYR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	2	7240 à 7241	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	2	7834 à 7835	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.12-BAS VALLESPYR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	64	1868 à 1931	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.183.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAINT MARSAL

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	3	4474 à 4476	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	1	5008	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	33	1932 à 1964	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.183.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAINT MARSAL

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	1965 à 1966	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.185.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAINT MICHEL DE LOTTES

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	4	1967 à 1970	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.187.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAINT PAUL DE FENOUILLET

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	6	4477 à 4482	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	4	5009 à 5012	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.06-FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	4	3671 à 3674	du 1er septembre au 28 février tous les jours
Mouflon mâle	2	3196 à 3197	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon indéterminé	2	3296 à 3297	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	10	1971 à 1980	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.187.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAINT PAUL DE FENOUILLET

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	1981 à 1982	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.188.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAINT PIERRE DELS FORCATS

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	10	4483 à 4492	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 3ème dimanche de novembre tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	7	5013 à 5019	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	2	6150 à 6151	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Daguet et cerf 4 cors	2	6476 à 6477	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Biche et jeunes	9	7242 à 7250	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Cerf indéterminé	4	7836 à 7839	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage	2	8105 à 8106	Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	16	1983 à 1998	Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours ----- Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.
Chevreuril prémarquage	2	2773 à 2774	Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.190.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SALSSES LE CHÂTEAU

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	5	1999 à 2003	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.191.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SANSA

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4493	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	1	5020	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	30	3675 à 3704	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle	10	3198 à 3207	
Mouflon indéterminé	10	3298 à 3307	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	5	6152 à 6156	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Daguet et cerf 4 cors	8	6478 à 6485	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Biche et jeunes	35	7251 à 7285	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)
Cerf indéterminé	12	7840 à 7851	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	10	2004 à 2013	Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours ----- Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.191.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SANSA

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	1	3705	du 1er septembre au 28 février tous les jours
Mouflon mâle			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon indéterminé	1	3308	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.194.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SERRALONGUE

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.11-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	30	2014 à 2043	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.196.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SORÈDE

ISARD - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	4	2044 à 2047	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.197.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SOUANYAS

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.06-TRES ESTELLE/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6157	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	1	7286	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	1	7852	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	9	2048 à 2056	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.198.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SOURNIA

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.01-TET/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6158	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors	1	6486	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	4	7287 à 7290	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	2	7853 à 7854	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	30	2057 à 2086	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.198.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SOURNIA

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.01-TET/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	1	7291	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	1	7855	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.199.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. TAILLET

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	6	2087 à 2092	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.202.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. TARERACH

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	10	2093 à 2102	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.203.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. TAULIS

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	3	4494 à 4496	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	1	5021	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	12	2103 à 2114	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.205.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. TAUTAVEL

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.06-FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	4	3706 à 3709	du 1er septembre au 28 février tous les jours Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle	2	3208 à 3209	
Mouflon indéterminé	2	3309 à 3310	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	8	2115 à 2122	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.206.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. TECH (LE)

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4497 à 4500	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	3	5022 à 5024	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.01-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			du 1er septembre au 28 février tous les jours
Mouflon mâle			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon indéterminé	8	3311 à 3318	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.11-HAUT VALLESPYR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	34	2123 à 2156	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.207.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. TERRATS

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	4	2157 à 2160	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.210.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. THUIR

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	12	2161 à 2172	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.211.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. TORDÈRES

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	5	2173 à 2177	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.215.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. TRÉVILLACH

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4501	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	1	5025	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	8	2178 à 2185	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.216.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. TRILLA

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	6	2186 à 2191	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.216.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. TRILLA

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	1	2192	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.219.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. URBANYA

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	4	3710 à 3713	du 1er septembre au 28 février tous les jours Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle	1	3210	
Mouflon indéterminé	2	3319 à 3320	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors	2	6487 à 6488	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes	9	7292 à 7300	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	3	7856 à 7858	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	20	2193 à 2212	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.220.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. VALCEBOLLERE

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	10	4502 à 4511	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 3ème dimanche de novembre et du 1er samedi de janvier au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	7	5026 à 5032	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors	1	6489	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	1	7859	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage	1	8107	Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	12	2213 à 2224	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.220.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. VALCEBOLLERE

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	3	4512 à 4514	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 3ème dimanche de novembre et du 1er samedi de janvier au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	2	5033 à 5034	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.221.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. VALMANYA

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGO			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4515 à 4518	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	3	5035 à 5037	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	11	2225 à 2235	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.222.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. VERNET LES BAINS

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGO			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4519 à 4522	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	2	5038 à 5039	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	6	2236 à 2241	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.225.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. VILLELONGUE DELS MONTS

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	3	2242 à 2244	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.230.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. VINÇA

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	3	2245 à 2247	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.231.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. VINGRAU

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	4	2248 à 2251	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.233.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. VIVÈS

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	10	2252 à 2261	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.233.02

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée SAQUE JOSÉ

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	3	2262 à 2264	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.ALB.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	3	2265 à 2267	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.ALB.2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	4	2268 à 2271	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.BAG.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	1	2272	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.BAG.2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	3	2273 à 2275	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.BAG.3

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	2276 à 2277	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.BAR.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	11	6159 à 6169	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts
Daguet et cerf 4 cors	7	6490 à 6496	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts le vendredi pourra être
Biche et jeunes	39	7301 à 7339	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts
Cerf indéterminé	10	7860 à 7869	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	12	2278 à 2289	Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours ----- Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.BAR.2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	2	3714 à 3715	du 1er septembre au 31 janvier tous les jours
Mouflon mâle	2	3211 à 3212	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	4	6170 à 6173	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts le vendredi pourra être</p>
Biche et jeunes	7	7340 à 7346	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	4	7870 à 7873	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	7	2290 à 2296	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.BOH.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4523	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	8	2297 à 2304	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.BOH.2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4524	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	2305 à 2306	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.BOH.3

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4525	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.01-TET/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	7874	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	20	2307 à 2326	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.BOH.4

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4526	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.01-TET/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	7875	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	18	2327 à 2344	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.BOH.5

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	1	2345	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.BVA.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4527	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	2	5040 à 5041	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	9	2346 à 2354	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.BVA.2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	1	2355	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.CAL.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	17	4528 à 4544	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	6	5042 à 5047	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	4	7876 à 7879	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.CAN.10

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	4545 à 4546	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	2	5048 à 5049	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	6	2356 à 2361	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.CAN.11

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	6	4547 à 4552	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	4	5050 à 5053	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	9	2362 à 2370	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.CAN.12

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	6	4553 à 4558	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	4	5054 à 5057	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	4	2371 à 2374	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.CAN.13

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	25	4559 à 4583	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	11	5058 à 5068	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.07-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	2	7880 à 7881	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.CAN.3

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4584 à 4587	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	4	5069 à 5072	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.06-TRES ESTELLE/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	7882	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	5	2375 à 2379	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.CAN.4

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	5	4588 à 4592	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	3	5073 à 5075	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	3	2380 à 2382	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.CAN.5

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	3	4593 à 4595	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	2	5076 à 5077	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	4	2383 à 2386	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.CAN.6

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	5	4596 à 4600	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	3	5078 à 5080	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	4	2387 à 2390	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.CAN.7

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4601	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	2	5081 à 5082	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	3	2391 à 2393	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.CAN.8

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4602 à 4605	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	3	5083 à 5085	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	5	2394 à 2398	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.CAN.9

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	11	4606 à 4616	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	3	5086 à 5088	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	3	2399 à 2401	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.carlit.sanitaire

Bénéficiaire plan de chasse :

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			du 1er septembre au 31 janvier tous les jours Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.CAS.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6174	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts le vendredi pourra être</p>
Biche et jeunes	1	7347	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	7883	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	9	2402 à 2410	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.CAS.4

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	7884	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	5	2411 à 2415	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.CAS.5

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	7	2416 à 2422	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.CAY.1/2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	6	3716 à 3721	du 1er septembre au 31 janvier tous les jours
Mouflon mâle			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon indéterminé	10	3321 à 3330	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6175	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts le vendredi pourra être</p>
Biche et jeunes	2	7348 à 7349	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	4	7885 à 7888	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.CAY.3

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	9	3722 à 3730	du 1er septembre au 31 janvier tous les jours
Mouflon mâle	6	3213 à 3218	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	5	6176 à 6180	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts
Daguet et cerf 4 cors	3	6497 à 6499	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts le vendredi pourra être
Biche et jeunes	20	7350 à 7369	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts
Cerf indéterminé	4	7889 à 7892	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	4	2423 à 2426	Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours ----- Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.CAY.4

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.04-PERIC GALBE			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	4617 à 4618	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 3ème dimanche de novembre tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	3	5089 à 5091	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	2	3731 à 3732	du 1er septembre au 31 janvier tous les jours Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle	2	3219 à 3220	
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts le vendredi pourra être</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	5	2427 à 2431	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.CAY.5

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.04-PERIC GALBE			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	4619 à 4620	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 3ème dimanche de novembre tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	3	5092 à 5094	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			du 1er septembre au 31 janvier tous les jours
Mouflon mâle			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon indéterminé	3	3331 à 3333	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	2	6181 à 6182	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts le vendredi pourra être</p>
Biche et jeunes	4	7370 à 7373	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	2	7893 à 7894	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	10	2432 à 2441	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.CDP.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4621	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	1	5095	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			du 1er septembre au 28 février tous les jours
Mouflon mâle			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon indéterminé	23	3334 à 3356	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	2	6183 à 6184	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts le vendredi pourra être</p>
Biche et jeunes	3	7374 à 7376	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	2	7895 à 7896	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	2442 à 2443	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.CDP.2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4622	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	1	5096	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	10	3733 à 3742	du 1er septembre au 28 février tous les jours Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle	6	3221 à 3226	
Mouflon indéterminé	3	3357 à 3359	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	4	6185 à 6188	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors	3	6500 à 6502	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts le vendredi pourra être</p>
Biche et jeunes	10	7377 à 7386	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	2	7897 à 7898	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	3	2444 à 2446	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.CDP.3

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	5	3743 à 3747	du 1er septembre au 28 février tous les jours
Mouflon mâle	2	3227 à 3228	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon indéterminé	1	3360	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts le vendredi pourra être</p>
Biche et jeunes	2	7387 à 7388	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	7899	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.cef.regul

Bénéficiaire plan de chasse :

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04-CAMPCARDOS/CARLIT/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé	70	7900 à 7909 et 7972 à 8031	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.CER.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	3	2447 à 2449	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.CLR.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	4	6193 à 6196	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts
Daguet et cerf 4 cors	3	6509 à 6511	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts le vendredi pourra être
Biche et jeunes	16	7419 à 7434	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts
Cerf indéterminé	5	7910 à 7914	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	8	2450 à 2455 et 2710 à 2711	Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours ----- Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.CLR/CDL.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	3	6197 à 6199	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors	6	6512 à 6517	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts le vendredi pourra être</p>
Biche et jeunes	22	7435 à 7456	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	16	7915 à 7930	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	6	2456 à 2461	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.COF.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.06-TRES ESTELLE/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts le vendredi pourra être</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	7931	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	3	2462 à 2464	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.COF.10

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4623	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	1	5097	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	4	2465 à 2468	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.COF.11

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4624	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	2	2469 à 2470	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.COF.12

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4625	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	1	5098	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	4	2471 à 2474	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.COF.2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	6	2475 à 2480	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.COF.3

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4626	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.06-TRES ESTELLE/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts le vendredi pourra être</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	7932	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	6	2481 à 2486	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.COF.4

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	6	2487 à 2492	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.COF.5

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4627	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	5	2493 à 2497	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.COF.8

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	2498 à 2499	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.COF.9

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	2500 à 2501	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.COT.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	4628 à 4629	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	1	5099	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6200	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	2	7457 à 7458	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	7933	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	5	2502 à 2506	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.COT.2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6201	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	2	7934 à 7935	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	8	2507 à 2514	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.CRA.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	2	6202 à 6203	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors	3	6518 à 6520	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts le vendredi pourra être</p>
Biche et jeunes	7	7459 à 7465	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	4	7936 à 7939	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	3	2515 à 2517	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.CRA.2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04-CAMPCARDOS/CARLIT/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts le vendredi pourra être</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	7940	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT/CAMPCARDOS/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	1	2518	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.CRA.3

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts le vendredi pourra être</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	7941	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	1	2519	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.ENT.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	9	4630 à 4638	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	4	5100 à 5103	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	7942	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.ENT.2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	4639 à 4640	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	2	5104 à 5105	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.FED.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	14	2520 à 2533	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.FED.2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.01-TET/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6204	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	2	7466 à 7467	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	7943	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	10	2534 à 2543	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.FED.5

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.01-TET/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	7944	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	4	2544 à 2547	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.FPD.3

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	4641 à 4642	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	1	5106	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	3	6205 à 6207	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors	4	6521 à 6524	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts le vendredi pourra être</p>
Biche et jeunes	17	7468 à 7484	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	4	7945 à 7948	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	6	2548 à 2553	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.FPD.4

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	2554 à 2555	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.FRU.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4643	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	1	5107	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04-CAMPCARDOS/CARLIT/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	3	6208 à 6210	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts
Daguet et cerf 4 cors	4	6525 à 6528	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts le vendredi pourra être
Biche et jeunes	12	7485 à 7496	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts
Cerf indéterminé	3	7949 à 7951	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT/CAMPCARDOS/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	7	2556 à 2562	Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours ----- Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.FRU.2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04-CAMPCARDOS/CARLIT/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6211	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts le vendredi pourra être</p>
Biche et jeunes	4	7497 à 7500	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	2	7952 à 7953	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.HVA.10

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4644 à 4647	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	3	5108 à 5110	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	5	2563 à 2567	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.HVA.11

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGO			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4648 à 4651	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	4	5111 à 5114	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	4	2568 à 2571	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.HVA.12

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	4652 à 4653	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	1	5115	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	13	2572 à 2584	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.HVA.2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	6	4654 à 4659	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	4	5116 à 5119	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	4	2585 à 2587 et 2712	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.HVA.3

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	9	2588 à 2596	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.HVA.4

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	6	4660 à 4665	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	5	5120 à 5124	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.11-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	18	2597 à 2614	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.HVA.5

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGO			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	6	4666 à 4671	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	5	5125 à 5129	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.07-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	7954	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.11-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	10	2615 à 2624	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.HVA.6

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4672 à 4675	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	3	5130 à 5132	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.07-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts le vendredi pourra être</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	7955	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.11-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	21	2625 à 2645	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.HVA.7

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4676	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.11-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	22	2646 à 2667	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.HVA.8

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	5	4677 à 4681	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	5	5133 à 5137	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.11-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	3	2668 à 2670	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.HVA.9

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGO			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4682 à 4685	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	4	5138 à 5141	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.11-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	3	2671 à 2673	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.MAG.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4686	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	5	2674 à 2678	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.MAG.2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4687	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	2679 à 2680	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.NUR.2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4688 à 4691	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	3	5142 à 5144	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	5	3748 à 3752	du 1er septembre au 28 février tous les jours
Mouflon mâle	5	3229 à 3233	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon indéterminé	5	3361 à 3365	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	2	6212 à 6213	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors	1	6529	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts le vendredi pourra être</p>
Biche et jeunes	5	7501 à 7505	<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	8	7956 à 7963	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	5	2681 à 2685	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.NUR.3

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	2	6214 à 6215	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts
Daguet et cerf 4 cors	2	6530 à 6531	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts le vendredi pourra être
Biche et jeunes	12	7506 à 7517	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation) le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts
Cerf indéterminé	8	7964 à 7971	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	12	2686 à 2697	Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours ----- Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.REA.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):
Isard jeune non sexé (2)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	2698 à 2699	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.TES.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	3	4692 à 4694	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	3	5145 à 5147	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	6	2700 à 2705	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2015/2016

Réf Territoire : 66.TES.2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	3	4695 à 4697	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): de l'ouverture générale au 31 janvier tous les jours
Isard jeune non sexé (2)	3	5148 à 5150	

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4^{ème} année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.02-CANIGOU/TRES ESTELLES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	2	3753 à 3754	du 1er septembre au 31 janvier tous les jours Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux,
Mouflon mâle	2	3234 à 3235	
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux.

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 10/10/2013 au 31/01/2014, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Biche et jeunes			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée): du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux (La date de clôture est repoussée au 28/02/2016 pour les territoires en régulation)</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	4	2706 à 2709	<p>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse: du 01/06/2015 au 12/09/2015, tous les jours</p> <p>-----</p> <p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) : du 13/09/2015 au 28/02/2016, tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 13/09/2015 au 31/01/2016, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, du 13/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville - Fenouillèdes, Corbières. le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES

Direction départementale de la cohésion sociale des
Pyrénées-Orientales

POLE INSERTION PAR L'HEBERGEMENT
ET/OU LE LOGEMENT

☎ : 04.68.81.78.28

☎ : 04.68.81.78.79

Courriel : sylvie.recoulat@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 2 juillet 2015

avis de classement n° DDCS/PIHL/2015183-001

Avis de classement de la Commission de Sélection d'Appel à Projet réunie le 29 juin 2015

Objet de l'appel à projet : Pérennisation de 15 places d'hébergement d'urgence/stabilisation par transformation sous statut CHRS

Objectifs de l'appel à projet : l'appel à projet s'inscrit dans le contexte du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale qui prévoit à l'échelle nationale la pérennisation/création de 7000 places hébergement d'urgence dont 1400 par transformation sous statut CHRS. Les Pyrénées-Orientales ont été autorisées au titre de l'exercice 2015, à transformer en CHRS 15 places de l'offre départementale d'hébergement d'urgence.

L'appel à projet décliné dans les Pyrénées-Orientales s'adresse en priorité aux structures d'accueil collectif dont la mission est d'assurer un hébergement d'urgence aux personnes majeures et sans enfant en situation de sans abri (ces catégories de publics constituent 82 % des demandes d'hébergement en CHRS identifiées par le SIAO). Les projets issus de territoires ruraux ont été privilégiés dans le but de restituer une homogénéité territoriale en matière d'équipement en CHRS jusqu'alors concentrée sur le bassin de Perpignan.

Cadre réglementaire de référence : Publication de l'avis d'appel à projet le 18 mars 2015 au Recueil des Actes Administratif de la préfecture des Pyrénées-Orientales

Date et lieu de la commission : 29 juin 2015 à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Pyrénées-Orientales

Président de la commission : Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale en qualité de représentant de M. le Préfet des Pyrénées-Orientales

Projets déposés en réponse à l'appel à projet :

Opérateur candidat	Nombre de places d'urgence à pérenniser par transformation sous statut CHRS	Procédure de création/extension
Association Étape Solidarité	15	Création de places CHRS par transformation des 15 places d'hébergement d'urgence/stabilisation de l'établissement
Association Saint-Joseph	6	Extension non importante de places CHRS par transformation partielle des 18 places d'hébergement d'urgence de l'établissement

Avis de Classement des projets

Après examen, le classement établi à la majorité (5 voix sur 6) par les membres à voix délibérative de la commission est le suivant:

- **Rang n° 1: Projet de l'association Étape Solidarité qui comptabilise 121 points /132**
- **Rang n° 2: Projet de l'association Saint-Joseph qui comptabilise 115 points /132**

Le Président de la Commission
Le Directeur Départemental de la
Cohésion Sociale par délégation de Mme la préfète

Eric DOAT



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
du Languedoc-Roussillon

ARRETE N° UT DIRECCTE/EPDL/2015189-0001

Unité Territoriale
des Pyrénées-Orientales

PORTANT AGREMENT
D'UN ORGANISME DE SERVICES AUX PERSONNES

Pôle 3 E
Services à la personne

AGREMENT: n° SAP : 810927046

Téléphone : 04.11.64.30.27
Télécopie : 04.11.64.39.01
Lrouss-ut66.dt-ansp
@direccte.gouv.fr

LA PRÉFÈTE DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole

Vu la Loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

Vu l'Article 4 de l'ordonnance n° 2005-1477 du 1er décembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux procédures d'admission à l'aide sociale et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Vu les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail.

Vu l'Arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges relatif à l'Agrément prévu par les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail..

Vu les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives aux chèques emploi-service universel et aux services à la personne

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014244-0037 de la Préfète des Pyrénées-Orientales du 1^{er} septembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Languedoc-Roussillon,

Vu l'arrêté du 28 janvier 2015 portant subdélégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Monsieur le responsable de l'Unité Territoriale des Pyrénées-Orientales de la Direccte du Languedoc-Roussillon,

Vu la demande d'agrément présentée le 20 février 2015, complétée le 5 juin 2015 par la SAS INDIGO SÉNIORS, représentée par Monsieur Eric VIVES en sa qualité de gestionnaire, dont le siège social est situé, 9, rue de l'île 66170 MILLAS.

Sur proposition du responsable de l'unité territoriale des Pyrénées Orientales, de la DIRECCTE Languedoc Roussillon.

ARRETE :

ARTICLE 1ER :

La SAS INDIGO SÉNIORS est agréée conformément aux dispositions des articles L7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail, pour la fourniture de services aux personnes sur le territoire du département des Pyrénées Orientales.

ARTICLE 2 :

Le présent agrément demeure valable à compter du 8 juillet 2015 pour une durée de cinq ans. La demande de renouvellement doit être déposée au plus tard trois mois avant le terme de la période d'agrément.

Pour les organismes certifiés l'agrément sera renouvelé tacitement dès lors que le champ et le référentiel qualité de la certification répondent aux prescriptions légales et réglementaires relatives aux services à la personne.

ARTICLE 3 :

La SAS INDIGO SÉNIORS est agréée pour l'activité suivante :

Activités prestataires

ARTICLE 4

La SAS INDIGO SÉNIORS est agréée pour effectuer les prestations suivantes :

- Accompagnement des personnes âgées ou handicapées dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transport, actes de la vie courante)
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement
- Assistance aux personnes âgées ou aux personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n°99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales.
- Assistance aux personnes handicapées, y compris les activités d'interprète en langue des signes, de technicien de l'écrit et de codeur en langage parlé complété
- Prestation de conduite du véhicule personnel de personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances et pour les démarches administratives
- Garde malade à l'exclusion des soins à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n°99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales.

ARTICLE 5

Si l'organisme envisage de fournir des activités ou de fonctionner selon des modes d'intervention autres que ceux pour lesquels il est agréé ou de déployer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

La demande devra préciser les modifications envisagées et les moyens nouveaux correspondants dans les conditions fixées par la réglementation.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité territoriale.

ARTICLE 6

L'agrément peut faire l'objet d'une décision de retrait dès lors que l'organisme agréé :

- Cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles L 7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail,
- Ne respecte pas la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail,
- Exerce des activités autres que celles déclarées dans la demande d'agrément,
- N'est pas en mesure de justifier à tout moment du caractère exclusif de son activité de service ou de la qualification des intervenants,
- Ne transmet pas au Préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

ARTICLE 7 :

L'organisme de services à la personne s'engage à remplir les renseignements statistiques, mensuels et annuels, prévus par le logiciel NOVA affecté au suivi des services à la personne, ou demandés par la DIRECCTE Languedoc Roussillon - Unité Territoriale des Pyrénées Orientales.

ARTICLE 8 :

Le responsable de l'unité Territoriale des Pyrénées Orientales est chargé, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées -Orientales.

Fait à Perpignan, le 8 juillet 2015

Pour la préfète des Pyrénées-Orientales,
Et par subdélégation du DIRECCTE LR
P/Le responsable de l'Unité Territoriale empêché,
Le directeur adjoint,



Alain NAVARIN



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
du Languedoc-Roussillon

Unité Territoriale
des Pyrénées-Orientales

Pôle 3 E
Services à la personne

Téléphone : 04.11.64.30.27
Télécopie : 04.11.64.39.01
Lrouss-ut66.dt-anps
@direccte.gouv.fr

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne
enregistrée sous le numéro

SAP n° 810927046

et formulée conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail.

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu le décret n° 2011-1132 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu le décret n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014244-0037 de la Préfète des Pyrénées-Orientales du 1^{er} septembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Languedoc-Roussillon,

Vu l'arrêté du 28 janvier 2015 portant subdélégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Monsieur le responsable de l'Unité Territoriale des Pyrénées-Orientales de la Direccte du Languedoc-Roussillon,

La Préfète des Pyrénées-Orientales Chevalier de la légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite, Chevalier du Mérite Agricole et par délégation, le responsable de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales,

CONSTATE,

Qu'une demande de déclaration et une demande d'agrément dans le cadre des services à la personne ont été déposées auprès de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales de la DIRECCTE du Languedoc-Roussillon le 20 février 2015 par la SAS INDIGO SÉNIORS, représentée par Monsieur Eric VIVES en sa qualité de gestionnaire, dont le siège social est situé, 9, rue de l'île 66170 MILLAS.

La demande d'agrément a été complétée le 5 juin 2015.

Et que ces demandes, qui sont conformes, comportent des activités du champ de l'agrément mais également hors champ de l'agrément

Cette déclaration a été enregistrée sous le n° SAP 810927046.

La structure exerce son activité selon le mode suivant :

-Activité prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes à l'exclusion de toute autre :

- Assistance administrative à domicile
- Assistance informatique et internet à domicile
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions
- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer des services (télé-assistance et visio-assistance)
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Livraison de courses à domicile
- Livraison de repas à domicile
- Soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes
- Travaux de petit bricolage dits « hommes toutes mains »

Les effets de la déclaration courent à compter du 20 février 2015 et ne sont pas limités dans le temps.

Les activités agréées, pour le département des Pyrénées-Orientales, sont les suivantes à l'exclusion de toute autre :

- Accompagnement des personnes âgées ou handicapées dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transport, actes de la vie courante)
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement
- Assistance aux personnes âgées ou aux personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n°99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales.
- Assistance aux personnes handicapées, y compris les activités d'interprète en langue des signes, de technicien de l'écrit et de codeur en langage parlé complété
- Prestation de conduite du véhicule personnel de personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances et pour les démarches administratives
- Garde malade à l'exclusion des soins à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n°99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales.

Les activités agréées demeurent valables à compter du 8 juillet 2015 pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 7 juillet 2020.

Ces prestations seront exclusivement réalisées au domicile des particuliers ou dans leur environnement immédiat.

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

L'enregistrement de la déclaration peut faire l'objet d'un retrait dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R. 7232-24 du code du travail, si l'organisme :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées au 4^e, 5^e, et 6^e de l'article R 7235-19 ou à l'article R 7232-21 (fourniture d'états mensuels d'activité, tableau statistique annuel, bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée avant la fin de l'année de l'année en cours)
- exerce des activités autres que celles figurant dans la présente déclaration.

Le retrait de l'enregistrement de la déclaration entraîne la perte du bénéfice des dispositions de l'article L7233-2 du code du travail et des dispositions de l'article L 241 10 du code de la sécurité sociale.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de l'enregistrement de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales qui modifiera le récépissé initial.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le 8 juillet 2015

Pour la préfète des Pyrénées-Orientales,
Et par subdélégation du DIRECCTE LR
P/Le responsable de l'Unité Territoriale empêché,
Le directeur adjoint,



Alain NAVARIN





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
du Languedoc-Roussillon

Unité Territoriale
des Pyrénées-Orientales

Pôle 3 E
Services à la personne

Téléphone : 04.11.64.30.27
Télécopie : 04.11.64.39.01
Lrouss-ut66.dt-ansp
@direccte.gouv.fr

Récépissé modificatif de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistrée sous le numéro

SAP n° 492584289

et formulée conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail.

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu le décret n° 2011-1132 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu le décret n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014244-0037 de la Préfète des Pyrénées-Orientales du 1^{er} septembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Languedoc-Roussillon,

Vu l'arrêté du 28 janvier 2015 portant subdélégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Monsieur le responsable de l'Unité Territoriale des Pyrénées-Orientales de la Direccte du Languedoc-Roussillon,

La Préfète des Pyrénées-Orientales Chevalier de la légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite, Chevalier du Mérite Agricole et par délégation, le responsable de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales,

CONSTATE,

Qu'une demande modification de déclaration dans le cadre des services à la personne a été déposée auprès de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales de la DIRECCTE du Languedoc-Roussillon le 12 juin 2015, par la SARL LES AUTOMNALES, représentée par Monsieur Eric VIVES en sa qualité de gérant, dont le siège social est situé, Résidence le Wahoo, 115 avenue Georges Guynemer 66100 PERPIGNAN.

Et que cette demande, qui est conforme, comportent des activités du champ de l'agrément mais également hors champ de l'agrément

Cette déclaration a été enregistrée sous le n° SAP 492584289.

La structure exerce son activité selon le mode suivant :

-Activité prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes à l'exclusion de toute autre :

- Assistance administrative à domicile
- Préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions
- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer des services (télé-assistance et visio-assistance)
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Livraison de repas à domicile
- Soins et promenades d'animaux de compagnie à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes

Les effets de la déclaration courent à compter du 12 juin 2015 et ne sont pas limités dans le temps.

Les activités agréées, pour le département des Pyrénées-Orientales, sont les suivantes à l'exclusion de toute autre :

- Accompagnement des personnes âgées ou handicapées dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transport, actes de la vie courante)
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement
- Assistance aux personnes âgées ou aux personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n°99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales.
- Assistance aux personnes handicapées, y compris les activités d'interprète en langue des signes, de technicien de l'écrit et de codeur en langage parlé complété.
-

Les activités agréées demeurent valables depuis le 25 octobre 2011 pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 24 octobre 2016.

Ces prestations seront exclusivement réalisées au domicile des particuliers ou dans leur environnement immédiat.

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

L'enregistrement de la déclaration peut faire l'objet d'un retrait dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R. 7232-24 du code du travail, si l'organisme :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées au 4è, 5è, et 6è de l'article R 7235-19 ou à l'article R 7232-21 (fourniture d'états mensuels d'activité, tableau statistique annuel, bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée avant la fin de l'année de l'année en cours)
- exerce des activités autres que celles figurant dans la présente déclaration.

Le retrait de l'enregistrement de la déclaration entraîne la perte du bénéfice des dispositions de l'article L7233-2 du code du travail et des dispositions de l'article L 241 10 du code de la sécurité sociale.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de l'enregistrement de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales qui modifiera le récépissé initial.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le 8 juillet 2015

Pour la préfète des Pyrénées-Orientales,
Et par subdélégation du DIRECCTE LR
P/Le responsable de l'Unité Territoriale empêché,
Le directeur adjoint,



Alain NAVARIN



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
du Languedoc-Roussillon

Unité Territoriale
des Pyrénées-Orientales

Pôle 3 E
Services à la personne

Téléphone : 04.11.64.30.27
Télécopie : 04.11.64.39.01
Lrouss-ut66.dt-ansp
@direccte.gouv.fr

ARRETE N° UT DIRECCTE/EPDL/2015190-0001

PORTANT RENOUVELLEMENT D'AGREMENT
D'UN ORGANISME DE SERVICES AUX PERSONNES CERTIFIÉ

AGREMENT: n° SAP : 518711460

LA PRÉFÈTE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,

**Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole**

Vu la Loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

Vu l'Article 4 de l'ordonnance n° 2005-1477 du 1er décembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux procédures d'admission à l'aide sociale et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Vu les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail.

Vu l'Arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges relatif à l'Agrément prévu par les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail..

Vu les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives aux chèques emploi-service universel et aux services à la personne

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014244-0037 de la Préfète des Pyrénées-Orientales du 1^{er} septembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Languedoc-Roussillon,

Vu l'arrêté du 28 janvier 2015 portant subdélégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Monsieur le responsable de l'Unité Territoriale des Pyrénées-Orientales de la Direccte du Languedoc-Roussillon,

Vu le certificat n° FR021630 délivré pour la période du 18 mars 2015 au 17 mars 2018 par le Bureau VERITAS Certification, 60, avenue du Général de Gaulle Immeuble le Guillaumet, 92046 Paris la Défense.

Vu la demande de renouvellement d'agrément présentée le 25 juin 2015, par la SARL SERVICES SANS SOUCI dont le siège social est situé 11 avenue Jean Jaurès 66330 CABESTANY et représentée par Madame Patricia LEMAIRE et Monsieur Olivier DE BRITO CANICA en leur qualité de co-gérants.

Sur proposition du responsable de l'unité territoriale des Pyrénées Orientales, de la DIRECCTE Languedoc Roussillon.

ARRETE :

ARTICLE 1ER :

La SARL SERVICES SANS SOUCI est agréée conformément aux dispositions des articles L7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail, pour la fourniture de services aux personnes sur le territoire du département des Pyrénées Orientales.

ARTICLE 2 :

Le présent agrément demeure valable à compter du 9 juillet 2015 pour une durée de cinq ans. La demande de renouvellement doit être déposée au plus tard trois mois avant le terme de la période d'agrément.

Pour les organismes certifiés l'agrément sera renouvelé tacitement dès lors que le champ et le référentiel qualité de la certification répondent aux prescriptions légales et réglementaires relatives aux services à la personne.

ARTICLE 3 :

La SARL SERVICES SANS SOUCI est agréée pour l'activité suivante :

Activités prestataires

ARTICLE 4

La SARL SERVICES SANS SOUCI est agréée pour effectuer les prestations suivantes :

- Accompagnement des enfants de moins de trois ans, des personnes âgées ou handicapées dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transport, actes de la vie courante)
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement
- Assistance aux personnes âgées ou aux personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n°99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales.
- Prestation de conduite du véhicule personnel de personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances et pour les démarches administratives
- Garde d'enfants à domicile, en dessous de trois ans
- Garde malade à l'exclusion des soins à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n°99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales.

ARTICLE 5

Si l'organisme envisage de fournir des activités ou de fonctionner selon des modes d'intervention autres que ceux pour lesquels il est agréé ou de déployer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

La demande devra préciser les modifications envisagées et les moyens nouveaux correspondants dans les conditions fixées par la réglementation.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité territoriale.

ARTICLE 6

L'agrément peut faire l'objet d'une décision de retrait dès lors que l'organisme agréé :

- Cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles L 7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail,
- Ne respecte pas la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail,
- Exerce des activités autres que celles déclarées dans la demande d'agrément,
- N'est pas en mesure de justifier à tout moment du caractère exclusif de son activité de service ou de la qualification des intervenants,
- Ne transmet pas au Préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

ARTICLE 7 :

L'organisme de services à la personne s'engage à remplir les renseignements statistiques, mensuels et annuels, prévus par le logiciel NOVA affecté au suivi des services à la personne, ou demandés par la DIRECCTE Languedoc Roussillon - Unité Territoriale des Pyrénées Orientales.

ARTICLE 8 :

Le responsable de l'unité Territoriale des Pyrénées Orientales est chargé, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées -Orientales.

Fait à Perpignan, le 9 juillet 2015

Pour la préfète des Pyrénées-Orientales,
Et par subdélégation du DIRECCTE LR
P/Le responsable de l'Unité Territoriale empêché,
Le directeur adjoint



Alain NAVARIN



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
du Languedoc-Roussillon

Unité Territoriale
des Pyrénées-Orientales

Pôle 3 E
Services à la personne

Téléphone : 04.11.64.30.27
Télécopie : 04.11.64.39.01
Lrouss-ut66.dt-ansp
@direccte.gouv.fr

Récépissé de déclaration d'un organisme de
services à la personne certifié enregistrée sous le numéro

SAP n° 518711460

et formulée conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail.

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu le décret n° 2011-1132 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu le décret n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014244-0037 de la Préfète des Pyrénées-Orientales du 1^{er} septembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Languedoc-Roussillon,

Vu l'arrêté du 28 janvier 2015 portant subdélégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Monsieur le responsable de l'Unité Territoriale des Pyrénées-Orientales de la Direccte du Languedoc-Roussillon,

Vu le certificat n° FR021630 délivré pour la période du 18 mars 2015 au 17 mars 2018 par le Bureau VERITAS Certification, 60, avenue du Général de Gaulle Immeuble le Guillaumet, 92046 Paris la Défense.

La Préfète des Pyrénées-Orientales Chevalier de la légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite, Chevalier du Mérite Agricole et par délégation, le responsable de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales,

CONSTATE,

Qu'une déclaration et une demande d'agrément dans le cadre des services à la personne ont été déposées auprès de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales de la DIRECCTE du Languedoc-Roussillon le 25 juin 2015 par la SARL SERVICES SANS SOUCI dont le siège social est situé 11 avenue Jean Jaurès 66330 CABESTANY et représentée par Madame Patricia LEMAIRE et Monsieur Olivier DE BRITO CANICA en leur qualité de co-gérants.

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Direccte)
Unité Territoriale des Pyrénées-Orientales
76 bd Aristide Briand 66026 PERPIGNAN CEDEX - Standard : 04.11.64.39.00
www.travail-emploi-sante.gouv.fr - www.economie.gouv.fr

SAP n° 518711460

Et que ces demandes comportent des activités du champ de l'agrément mais également hors champ de l'agrément

Cette déclaration a été enregistrée sous le n° SAP 518711460.

La structure exerce son activité selon le mode suivant :

Activité prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes à l'exclusion de toute autre :

- Accompagnement des enfants de plus de trois ans dans leur déplacements en dehors de leur domicile (promenade, transport, actes de la vie courante)
- Assistance administrative à domicile
- Assistance informatique et internet à domicile
- Préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions
- Soutien scolaire à domicile ou cours à domicile
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Soins et promenades d'animaux de compagnie à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes
- Garde d'enfants à domicile au-dessus de trois ans
- Livraison de courses à domicile
- Maintenance, entretien et vigilance temporaire, à domicile, de la résidence principale et secondaire
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage
- Travaux de petit bricolage dits « hommes toutes mains »

Les effets de la déclaration courent à compter du 9 juin 2015 et ne sont pas limités dans le temps.

Les activités agréées, pour le département des Pyrénées-Orientales, sont les suivantes à l'exclusion de toute autre :

- Accompagnement des enfants de moins de trois ans, des personnes âgées ou handicapées dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transport, actes de la vie courante)
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement
- Assistance aux personnes âgées ou aux personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n°99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales.
- Prestation de conduite du véhicule personnel de personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances et pour les démarches administratives
- Garde d'enfants à domicile, en dessous de trois ans
- Garde malade à l'exclusion des soins à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n°99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales.

Les activités agréées demeurent valables à compter du 9 juillet 2015 pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 8 juillet 2020.

Ces prestations seront exclusivement réalisées au domicile des particuliers ou dans leur environnement immédiat.

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

L'enregistrement de la déclaration peut faire l'objet d'un retrait dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R. 7232-24 du code du travail, si l'organisme :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées au 4è, 5è, et 6è de l'article R 7235-19 ou à l'article R 7232-21 (fourniture d'états mensuels d'activité, tableau statistique annuel, bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée avant la fin de l'année de l'année en cours)
- exerce des activités autres que celles figurant dans la présente déclaration.

Le retrait de l'enregistrement de la déclaration entraîne la perte du bénéfice des dispositions de l'article L7233-2 du code du travail et des dispositions de l'article L 241 10 du code de la sécurité sociale.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de l'enregistrement de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales qui modifiera le récépissé initial.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le 9 juillet 2015

Pour la préfète des Pyrénées-Orientales,
Et par subdélégation du DIRECCTE LR
P/Le responsable de l'Unité Territoriale empêché,
Le directeur adjoint,



Alain NAVARIN.

**AOC Côtes du Roussillon Villages suivie de la dénomination géographique
complémentaire «Les Aspres »**

Avis de consultation publique

Lors de sa session du 09/06/2015, le Comité National des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées et des eaux de vie de l'INAO, a décidé la mise en consultation publique de la délimitation parcellaire de l'Appellation d'Origine Contrôlée

Côtes du Roussillon-Villages « Les Aspres »

Les plans cadastraux portant le projet de délimitation parcellaire pourront être consultés en mairie des communes suivantes : BAGES, BANYULS-DELS-ASPRES, BROUILLA, ELNE, FOURQUES, LLUPIA, MONTAURIOL, ORTAFFA, PASSA, PONTEILLA, SAINT-JEAN-LASSEILLE, SAINTE-COLOMBE-DE-LA-COMMANDERIE, THUIR, TORDERES, TERRATS, TRESSERRE, TROUILLAS, VILLEMOLAQUE, VIVES, aux heures habituelles d'ouverture.

La consultation se déroulera du 30/07/2015 au 30/09/2015 inclus.

Pendant la durée de la consultation, les propriétaires et exploitants viticoles pourront adresser leurs réclamations par courrier recommandé au site I.N.A.O de Narbonne - Rue du pont de l'avenir -11100 NARBONNE.

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 30/09/2015.

Le dossier complet est consultable au site I.N.A.O de Narbonne ou au siège de l'ODG des A.O.C. « Côtes du Roussillon-Villages » Maison des vignerons -19 avenue de Grande-Bretagne - 66025 PERPIGNAN CEDEX.